



Communiqué de presse

Sandweiler, le 17 juillet 2023

Le collège échevinal tient à informer que certains membres des parties LSAP et DP ont réclamé des droits d'auteur et d'usage sur l'ancien logo de la commune de Sandweiler, position qui avait également été défendue par les membres du DP en justice.

Cependant, le logo d'une institution publique et d'une commune est d'intérêt public et appartient à la communauté. Il est d'intérêt communal et non privé.

Ainsi, la création d'un nouveau logo s'est imposée en raison notamment des droits que Madame BREUER, Madame COURTOIS et Monsieur MOUSEL ont réclamé sur l'ancien logo dans leurs actions politiques. De plus, le nouveau logo permet d'éviter toute confusion sur l'identité de l'émetteur des messages ainsi qu'une remise en question des emblèmes de la municipalité.

Enfin, l'idée sous-jacente au logo est le cercle, lequel représente l'idée de la place centrale du village autour de laquelle la vie du village s'organise, ainsi que les formes circulaires inspirées par des éléments de la cour d'école et du bâtiment de la mairie.

Dès lors, contrairement à ce qui est erronément prétendu, le voeu du référendum relatif au maintien de la maison communale et donc de sa forme circulaire, est clairement repris dans ce nouveau logo.

Le collège échevinal